



COMMISSION DEPARTEMENTAL DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE

REUNION RESTREINTE DU 14/04/2022

Présents : M. Vincent GUICHARD (Président), MM. Michel BIRON et Jean-Claude POINTET (membres de la CDTIS).

Administrative : Mme Marie-Christine MEYROU.

RAPPEL IMPORTANT

La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour Foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2,50m sans équipement divers.

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.

Les buts de Football à 11, doivent être de 7,32m de longueur et 2,44m de hauteur sous la barre transversale sur toute la longueur du but.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

CASTELNAU DE MEDOC – Plaine des sports de Canteranne n°2 – NNI : 331040202

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **Foot A8**.

Elle propose le classement en niveau **Foot A8 jusqu'au 14/04/2032**.

LE HAILLAN – Synthétique Pro n°1 – NNI : 332000209

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **Foot A8**.

Elle propose le classement en niveau **Foot A8 jusqu'au 14/04/2032**.

LE HAILLAN – Synthétique Pro n°2 – NNI : 332000210

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **Foot A8**.

Elle propose le classement en niveau **Foot A8 jusqu'au 14/04/2032**.

VILLENAVE D'ORNON – Plaine de jeu terrain n°4 – NNI : 335500104

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **Foot A8**.

Elle propose le classement en niveau **Foot A8 jusqu'au 14/04/2032**.

VILLENAVE D'ORNON – Plaine de jeu terrain n°5 – NNI : 335500105

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **Foot A8**.

Elle propose le classement en niveau **Foot A8 jusqu'au 14/04/2032**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

BAZAS – Stade Perette n°3 – NNI : 330360203

Cette installation était classée en niveau **T6 jusqu'au 24/01/2022**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6.

Elle propose la confirmation de classement en niveau **T6 jusqu'au 14/04/2032**.



BRAUD ET ST LOUIS – Stade Henri Crotte n°2 – NNI : 330730102

Cette installation était classée en niveau **T6 jusqu'au 30/06/2021**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6.

Elle propose la confirmation de classement en niveau **T6 jusqu'au 14/04/2032**.

1.3 Changements de niveau de classement

BASSENS – Stade Municipal Seguinaud Joubert n°3 – NNI : 330320103

Cette installation était classée en niveau **Foot A5 jusqu'au 30/06/2021**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau Foot A8.

Elle propose le changement de classement en niveau **Foot A8 jusqu'au 14/04/2032**.

ST MARTIN DE SESCAS – Stade Municipal – NNI : 334440101

Cette installation était classée en niveau **T6 jusqu'au 27/07/2020**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T7.

Elle propose le changement de classement en niveau **T7 jusqu'au 14/04/2032**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

BORDEAUX – Complexe sportif Pierre Trébod – NNI : 330631501

Cette installation n'était pas classée.

Mail de la Mairie de Bordeaux du 10/03/2022, objet : Cet équipement n'est pas utilisé pour des rencontres.

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 14/04/2032.

BRAUD ET ST LOUIS – Stade municipal du Camping – NNI : 330730201

Cette installation était classée en niveau T7 jusqu'au 30/06/2021.

Courrier de la Mairie du 12/04/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci a été vendu.

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 14/04/2032.

LOUCHATS – Stade municipal – NNI : 332510101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 30/06/2019.

Tél. à la Mairie le 07.04.2022, M. le Maire, nous informe que le terrain n'existe plus en "friche".

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 14/04/2032.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE.

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial ou changement de niveau

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ



~~(7. PROCÈS VERBAUX CDTIS)~~

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

LANGON – Parc des Sports Durros – NNI : 332270201

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau éclairage **E7**.

Résultats :

- Moyenne : 123 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,43

Elle propose le classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 11/04/2024**.

LA TESTE DE BUCH – Stade du Clavier n°2 à Cazaux – NNI : 335290302

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau éclairage **E7**.

Résultats :

- Moyenne : 132 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,45

Elle propose le classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 01/04/2024**.

9.2 Confirmations de classement

CESTAS – Complexe sportif du Bouzet n°2 – NNI : 331220202

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 29/12/2021**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau éclairage **E7**.

Résultats :

- Moyenne : 99 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,50

Elle propose la confirmation de classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 10/10/2024**.

ST PIERRE D'AURILLAC – Stade Municipal – NNI : 334630101

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 22/06/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau éclairage **E7**.

Résultats :

- Moyenne : 98 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,54

Elle propose la confirmation de classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 12/04/2024**.

LE TAILLAN MEDOC – Stade Le Palio n°2 – NNI : 335190102

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 27/01/2022**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau éclairage **E7**.

Résultats :

- Moyenne : 112 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,43

Elle propose la confirmation de classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 28/01/2024**.

SALLES – Stade municipal Jean-Pierre Rodriguez – NNI : 334980101

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 08/06/2020**.



La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau éclairage **E7**.

Résultats :

- Moyenne : 117 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,43

Elle propose la confirmation de classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 28/03/2024**.

9.3 Changement de niveau de classement

LATRESNE – Stade Alban Bordes – NNI : 332340101

Cette installation était classée éclairage **E6 jusqu'au 03/11/2018**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau éclairage **E7**.

Résultats :

- Moyenne : 135 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,52

Elle propose le changement de classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 11/04/2024**.

9.4 Avis préalables.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

Vincent GUICHARD

Président de la C.D.T.I.S.